

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 10 décembre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY
- Excusé(s) : Madame Françoise BUFFET
- Absent(s) : Monsieur Vincent DEBES, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Nicolas MATT
- Rapporteur : Madame Danielle DILIGENT

N° CP/2018/429 - 31030 - Insertion professionnelle
Proposition d'octroi d'une aide du Fonds Social Européen 2018 à 2019 aux Jardins de la Montagne Verte à Strasbourg

Vu l'avis favorable du Comité de Programmation Régionale du 30 octobre 2018 ;

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer une subvention au titre du Fonds Social Européen (FSE), pour la période 2018 à 2019, en faveur des « Jardins de la Montagne Verte » d'un montant total sur cette période de 107 191,40 €, ventilée par année comme suit :
 - 40 840 € au titre de 2018,
 - 66 351,40 € au titre de 2019 ;
- de verser aux « Jardins de la Montagne Verte » une avance fixée à 50 % du montant annuel octroyé, soit 20 420 € au titre de 2018 et 33 175,70 € au titre de 2019 ;
- d'approuver le versement du solde annuel dans la limite du montant total conventionné sur deux ans avec le bénéficiaire, sous réserve des contrôles de service fait prévus au second semestre 2019 pour l'exercice 2018 et au second semestre 2020 pour l'exercice 2019 ;
- d'autoriser son président à signer la convention à conclure avec le bénéficiaire jointe en annexe à la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181210-lmc1123567-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 14/12/18